

La séance est ouverte à 20h35.

L'an deux mil vingt-quatre,  
Le douze décembre à vingt heures trente minutes :  
Le Conseil municipal de la commune de MIREMONT 31190  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
À la Mairie de Miremont,  
Sous la présidence de M. BAURENS Serge, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 03/12/2024

*Secrétaire de séance : Sonia POBLE*

*Présents : BAURENS Serge, DIDIER Claude, RAMOS Jean-Louis, POBLE Sonia, BOURGOUIN Jeannine, BILLA Thi-Mai, FLORIVAL Guy, LAJUX Xavier, CALMEL Thomas, DIDIER Éric, FEDOU Emmanuelle.*

*Absents excusés : CORET Alexandra, FRITZ Sandrine, LAHCINI Yasmina, MINATEL Thierry, BOUTCHAKKOUCHT Hafid*

*Absents non excusés :*

*Absents ayant donné pouvoir : Cathy MONIER donne pouvoir à Claude DIDIER, Gérald MEYER donne pouvoir à Serge BAURENS, Laurence COQUILLAT donne pouvoir à Guy FLORIVAL.*

## **1- Création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet. (53/24)**

*(01/1212/2024 – Personnel Communal)*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,  
Votants : 14 ; voix pour : 14, Voix contre : 0, Abstention : 0

**Décide** de créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

- Le responsable de ce poste sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.
- Il sera chargé des fonctions d'agent administratif polyvalent de l'accueil de la mairie de Miremont.
- La rémunération de cet agent sera celle fixée par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné,

**Mandate** Monsieur le Maire à toute fin d'engagement de la procédure de recrutement correspondante,

**Charge** ce dernier de prévoir les crédits budgétaires nécessaires au budget 2025 de la commune de Miremont.

## **2- Recrutement d'agents contractuels au sein de la Commune de Miremont – Accroissement temporaire d'activités, emplois saisonniers - Création de postes Année 2025. (54/24)**

*(02/1212/2024 – Personnel Communal)*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,  
Votants : 14 ; voix pour : 14, Voix contre : 0, Abstention : 0

**Approuve** la proposition de Monsieur le Maire,

**Autorise** Monsieur le Maire à recruter en tant que besoin des agents non titulaires dans les conditions fixées par la loi du 12 mars 2012 pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles, palier un accroissement temporaire d'activité ou besoin saisonnier, à créer des postes en contrat à durée déterminée pour l'année 2025,

**Mandate** Monsieur le Maire à toute fin d'engagement de la procédure de recrutement correspondante,

**Charge** ce dernier de prévoir les crédits budgétaires nécessaires au budget 2025 de la Commune de Miremont.

### **3- Mise en place du Régime Indemnitare lié aux Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel - RIFSEEP. (55/24)**

*(03/12/2024 – Personnel Communal)*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 14 ; voix pour : 14, Voix contre : 0, Abstention : 0

**Décide :**

**D'instaurer** un Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) tel que présenté ci-dessus,

**D'autoriser** le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus,

**D'abroger** toutes les délibérations antérieures concernant le régime indemnitare,

**De prévoir et d'inscrire** les crédits correspondants au budget.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/01/2025.

### **4- Demande d'un moratoire sur la trajectoire ZAN suite au constat établi par les communes de l'impossibilité de l'appliquer pour la période 2021 – 2031. (56/24)**

*(04/12/2024 – Economie, Politique Générale et Juridique)*

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés,

Votants : 14 ; voix pour : 13, Voix contre : 0, Abstention : 1 (Mme FEDOU Emmanuelle)

- **Affirme** que la trajectoire imposée au Scot telle que définie par la loi est irréaliste et non raisonnée. Pour le Pays Sud Toulousain, territoire particulièrement attractif au niveau de toute l'Occitanie, il sera impossible de la suivre.
- **Demande** que la loi soit assouplie par l'adoption d'un moratoire qui ne prendrait pas en compte les 3 premières années, pour les raisons évoquées plus haut et décalerait donc de 3 ans l'application de la trajectoire ZAN.

### **5- Avenant N°1 de la convention de Mise à disposition du Service Instructeur des Autorisations d'Urbanisme. Commune de Miremont – PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) du Pays Sud Toulousain. (57/24)**

*(05/12/2024 – Urbanisme)*

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés,

Votants : 14 ; voix pour : 13, Voix contre : 0, Abstention : 1 (Mme FEDOU Emmanuelle)

**Approuve** la reconduction expresse de l'avenant N°1 de la convention de mise à disposition du service instructeur des droits du sol telle que jointe en annexe à la présente délibération ;

**Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

### **6- Baux professionnels – Maison de Santé « Jean DAUSSET » - Commune de Miremont. (58/24)**

*(06/12/2024 – Comptabilité – Location bâtiments communaux)*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 14 ; voix pour : 14, Voix contre : 0, Abstention : 0

**Accepte** la proposition de Monsieur le Maire de fixer le loyer à 13,09 € le mètre carré.

**Mandate** Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces relatives à cette affaire.

### **7- Ouverture de crédits budgétaires. (59/24)**

*(07/12/2024 – Comptabilité - Budget)*

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés,

Votants : 14 ; voix pour : 13, Voix contre : 0, Abstention : 1 (Mme FEDOU Emmanuelle)

**Décide** l'ouverture anticipée de crédits d'investissement sur l'exercice budgétaire 2025.

**Approuve** le détail des propositions d'ouverture de crédits.

**Autorise** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts.

### **8- Admission en non-valeurs des créances irrécouvrables. (60/24)**

*(08/12/2024 – Comptabilité - Budget)*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 14 ; voix pour : 14, Voix contre : 0, Abstention : 0

**Admet** en non-valeur les créances communales dont le détail est issu de la liste n° 6805140131.

**Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours à l'article 6541,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **9- Décision Modificative N°4 – Virement de crédits. (61/24)**

*(09/12/2024 – Comptabilité – Budget)*

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés,

Votants : 14 ; voix pour : 13, Voix contre : 0, Abstention : 1 (Mme FEDOU Emmanuelle)

**Approuve** la décision modificative N°4 – Virement de crédits.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette décision Modificative N°4.

Séance levée à 21 h 15.

Fait à Miremont, le 13 Décembre 2024.

Le Maire,

Serge BAURENS.



**Affiché le : 13/12/2024**